

Plan d'action laitier 2015-2017 (10/10/2014)

Objectifs opérationnels	Leviers d'actions	Acteurs	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats	Délais de mise en œuvre
Toutes filières laitières					
. Maintenir le potentiel de production, réduire les coûts de production, améliorer les performances économique et écologique.	Priorité 1 . Mobilisation des outils nationaux et communautaires d'aides aux investissements (productivité et pénibilité du travail –bloc de traite-, autonomie alimentaire, économie d'intrants, eau et énergie, valorisation des effluents).	Financeurs du PCAE, régions, FAM	Budget, modalités des aides adaptées au secteur laitier	Nombre de dossiers financés, subventions accordées	. Mise en œuvre immédiate pour les aides FAM . Plan de compétitivité (FEADER) en cours.
	. Aides à l'assistance technique sur les mêmes thèmes, ainsi que sur la gestion technique de la volatilité (possibilité de lier l'assistance technique à une aide à l'investissement).	FAM, CASDAR, organismes d'appui technique	Budget, nombre de projets aidés	Evaluation systématique	. Mise en œuvre immédiate pour les aides FAM
	Priorité 1 . Recherche appliquée sur les mêmes thèmes.	FAM, CASDAR, organismes de recherche appliquée	Budget, nombre de projets aidés	Evaluation systématique	. Mise en œuvre immédiate pour les aides FAM.
	. Aide à l'autonomie fourragère (1 ^{er} pilier de la PAC)	Etat (crédits communautaires)	Mise en place du cadre de l'aide	Nombre d'hectares aidés	. En cours de mise en œuvre (décisions CSO, notification COM au 1er août) .
. Consolider la production des zones de déprise (dont montagne « fragile »).	Priorité 1 . Aides spécifiques à la valorisation du lait en zone de montagne (coût de production, performance économique et écologique).	FAM	Budget.	Nombre d'exploitations bénéficiaires	. Fait : décision FAM du 14 février 2014.

	. Mise en place d'une aide aux IAA ciblée sur les situations difficiles ou de déprise.	FAM	Budget	Nombre de projets aidés en situations de déprise	. Fait : décision FAM d'aides aux IAA (priorité principale du dispositif).
	. Aide couplée communautaire montagne et piémont.	Etat (crédits communautaires)	Mise en place du cadre de l'aide	Nombre de vaches primées et d'exploitations bénéficiaires	. En cours de mise en œuvre.(décisions CSO, notification COM au 1er août) .
. Renouveler les générations.	Priorité 1 . Renouvellement des générations : mise en synergie des politiques publiques et contractuelles en faveur de l'installation et de l'emploi salarié dans la filière (aides, formation, assistance technique).	Conférences de bassins, Etat, régions, interprofessions		Bilan annuel des installations et de l'emploi en filières laitières	. 2014 : mobilisation des bassins sur le renouvellement des générations et l'après-quota (décret « bassins » modifié)
. Rechercher des débouchés rémunérateurs à l'exportation.	. Accompagnement public « appui export », notamment sur les obstacles non tarifaires.	Etat, FAM	Nb de dossiers traités	Liste des pays ouverts, d'obstacles levés	. 2015-2017 (existant, à maintenir).
	. Promotion pays tiers à prioriser.	Etat, FAM, CNIEL		% des aides à la promotion sur ces destinations	. 2015-2017
. Innover en termes de produits et de marchés.	. Orientation des aides aux investissements des IAA.	FAM	Budget	Nombre de projets aidés « grand export »	. Fait : décision FAM d'aide aux IAA (deuxième priorité du dispositif).
	. Orientation de la R&D vers la recherche de produits innovants et adaptés aux marchés en développement, notamment à l'export	FAM, DGER (CASDAR)	Budget	Nombre de dossiers	. Intégré dans les aides DGER (CASDAR) et FAM
. Prévenir et réagir vis-à-vis des crises sanitaires sur les produits.	. Assurer, par la R&D, une meilleure connaissance des risques sanitaires sur les produits finaux, afin de mettre en place des mesures de prévention ou de correction (assistance technique). Notamment pour les produits au lait cru.	FAM, DGER (CASDAR), DGAL	Budget	Nombre de dossiers	. Suivi permanent
Lait de vache					
. Accompagner les évolutions réglementaires et contractuelles	Priorité 1 . Accompagnement des producteurs dans le cadre relatif aux dispositions contractuelles et à la négociation de contrats, via les OP.	Etat, interprofessions	Lois, décrets, accords interprofessionnels, guides de bonnes pratiques	Evaluation de la relation contractuelle	. 2014 et 2015 : lois (loi relative à la consommation, loi d'avenir) et décrets d'application.
. Prévenir et gérer les crises.	. Mettre en place l'observatoire européen des marchés.	Commission	Nombre de réunions		. Fait, observatoire et Comité économique consultatif mis en place.

	<p>Priorité 1</p> <p>. Contribuer à l'amélioration de l'observatoire européen des marchés et avancer sur la gestion communautaire des crises (outils, conditions de mise en œuvre).</p> <p>. Maintenir des outils de régulation communautaire en cas de déséquilibre des marchés (mobilisation du filet de sécurité : stockage privé, intervention).</p>	Etat/Commission		Bilan annuel	. 2015-2017 Travail à approfondir pour associer les EM au fonctionnement de l'observatoire
		FAM		Procédures maintenues (actualisées et réactives)	. Permanence pour les outils classiques, réactivité sur des mesures ad hoc
Lait de chèvre					
. Arriver à une contractualisation écrite dans le cadre d'un accord interprofessionnel.	<p>Priorité 1</p> <p>. Finaliser l'accord interprofessionnel sur l'adéquation offre/demande.</p>	ANICAP	Nb de réunions	Signature et extension	. début 2015
	<p>Priorité 1</p> <p>. Rédiger un décret sur les conditions de reconnaissance des OP/AOP.</p>	DGPAAT, DGCCRF, ANICAP, FNEC	Nb de réunions, parution du décret	Bilan annuel (OP reconnues)	. Décret 1 ^{er} semestre 2015
	. Observation économique de la filière à compléter par une veille concurrentielle UE, afin d'être mieux en mesure de réagir (amont/aval) au marché.	FAM, ANICAP		Bilans semestriels et annuels	. 2015-2017 : engagé (étude NL/Esp)
. Valoriser les produits.	. Créer un groupe de contact ANICAP/GMS.	CNIEL/ANICAP	Groupe créé en lien avec le CNIEL	Nb de réunions	. 2015-2017
	. Mieux promouvoir les fromages, par différenciation par rapport aux premiers prix (adéquation des volumes au marché).	FAM, ANICAP	Budget	Bilan annuel	. 2015-2017
	. Mettre en œuvre, dans les élevages et la transformation, un référentiel sur la responsabilité sociétale et environnementale permettant de valoriser les spécificités et les atouts de la filière française.	ANICAP	A préciser	Nombre d'exploitations bénéficiaires	<i>Action à formaliser avec la filière en 2015</i>
Lait de brebis					
. Mettre en place des contrats.	<p>Priorité 1</p> <p>. 1- Décret de reconnaissance des OP</p> <p>. 2- Mise en place de contrats</p>	Etat, interprofessions	Décret, accords interprofessionnels, guides de bonnes pratiques	Evaluation de la relation contractuelle	2015
. Mettre en œuvre un projet commun à l'ensemble des bassins.	. Mettre en place un groupe de contact interprofessionnel associant tous les bassins.	3 bassins	Nb de réunions	Bilan annuel (avancées des priorités)	. 2015-2017 (groupe de contact créé)
	. Prioriser les projets structurants entre bassins.	Etat, FAM, 3 bassins		Bilan annuel	. 2015
. Répondre aux	Priorité 1	Etat, FAM, filières,	Mise en place d'un	Orientation des	. 2015

spécificités et s'adapter aux problématiques de bassins.	. Adapter les races locales et leur conduite d'élevage aux besoins des filières et à l'agro écologie.	INRA, Instituts, FGE, OS	groupe de réflexion	objectifs de sélection	
	Priorité 1 . Adapter la saisonnalité de la production aux besoins des marchés. (contrats et techniques).	Entreprises, interprofessions, groupe de contact		Bilan annuel	. 2015
	Priorité 1 . Améliorer la protection sanitaire des troupeaux et du lait.	FAM, DGER (CASDAR)	Budget (appui technique et expérimentation)	Nb de programmes mis en œuvre	. 2015-2017
	. Maintenir l'usage agricole des terres dans les zones touristiques (Corse, PA).	Régions, filières	Aides spécifiques	Bilan	. 2015
	. Soutenir les systèmes pastoraux et valoriser leur impact environnemental.	Etat	Mise en place d'une MAE	Nb d'exploitations bénéficiaires	. 2015 (MAE mise en place au plan national)
Production fermière					
. Renforcer l'accompagnement technique et sanitaire.	Priorité 1 . Centrer l'animation technique locale et nationale sur les actions économiques et agro écologiques spécifiques à la filière (plan national d'appui technique).	FNEC, FNPL, FAM	Mise en œuvre du plan, et du comité fermier	Actions engagées	. 2015
. Améliorer les performances de la transformation à la ferme.	. Orienter les aides publiques vers les économies d'eau et d'énergie en fromagerie, la valorisation du lactosérum, la pénibilité et la productivité du travail. . Intégrer la spécificité fermière dans les aides aux investissements, sur les thèmes de la maîtrise sanitaire et de la productivité du travail.	Etat, FAM, régions	. Mise en œuvre du plan de compétitivité. . Concertation avec les régions	Bilan des actions engagées	. 2015 : engagé pour les aides FAM . Plan de compétitivité (FEADER) en cours.
	. Mettre en place un système assurantiel pour les risques sanitaires et leurs conséquences commerciales.	Etat, interprofessions	Travaux de préparation	Mise en place d'un dispositif	. Lancement en 2015 (dans le cadre du comité fermier). Finalisation en 2016-2017.
. Mettre en place un observatoire	. Mettre en place un référentiel technico économique dans le but d'optimiser la rentabilité économique des exploitations fermières.	Interprofessions	Mise en place	Evaluation	. A préciser